



Robinetts d'arrêt non réparés par le syndic

Par Arthur59

Bonjour,

Je suis dans une copropriété et habite en appartement.

3 de mes 5 robinets d'arrêt d'eau (situés avant compteurs) sont défectueux.

Le syndic, après plusieurs relances de ma part, m'a enfin dirigé vers le prestataire en charge des réparations.

Ce prestataire, par 2 fois, n'a pas honoré le rdv que j'avais fixé avec lui. Il m'a ensuite dit qu'il me rappellerait pour fixer rdv. Cela fait une semaine et je n'ai pas reçu d'appel.

Que puis-je faire ? Appel à un huissier ? Injonction de faire ? Auprès du prestataire ou du syndic ?

Merci à vous.